



Fonds de Cohérence pour la Stabilisation – RDC  
Formulaire de soumission pour les révisions de projet

Partie A : Résumé du projet (À compléter par les Organisation(s) Participante(s))	
Date de soumission: 30 mai 2019	
Titre du Projet : PAMOJA KWA AMANI/ENSEMBLE POUR LA PAIX Program ID :	Organe(s) des Nations Unies bénéficiaire(s) : Partenaire de mise en œuvre : UNHABITAT, ACIAR, OIM, COOPI, SFCG, CARITAS, MERCY CORPS
Personne de Contact : Abel WALENDOM	Lieu (province): Ituri, Sud Irumu
Budget total du projet : 6.500.000 GMS : Montant révisé demande (le cas échéant) : 6.721.360,5	Durée totale du projet (mois) : 24 Date de démarrage : 1 juillet 2017 Date de clôture : 30 juin 2019 Nouvelle date: Nouvelle date de clôture (le cas échéant) : 31 décembre 2019
Type de révision de projet demandée : (voir le manuel d'opérations du FCS pages 65-67)	
<input checked="" type="checkbox"/> Révision budgétaire – Montant révisé demande sans coût supplémentaire * : 42839,38 USD * : OIM <input checked="" type="checkbox"/> Modification d'un projet avec cout supplémentaire** - Montant révisé demande* : 171 360,5 USD* : SFCG : 50 000,00 5 USD* : Mercy Corps <input checked="" type="checkbox"/> Prolongation d'un projet sans cout supplémentaire** - nouvelle date de clôture : 31 décembre 2019 <input type="checkbox"/> Toute autre modification au projet	
*Pour tout changement dans le budget, fournissez un budget révisé **Pour tout changement du projet, soumettre un document de programme révisé (ajustement du cadre logique, changement d'activités, relocalisation, modification du nombre de bénéficiaires, etc.)	
Raison de la révision du projet demandée : (250 mots maximum)	
<b>ACIAR :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sur les deux cycles de dialogue prévus pour adresser la problématique FRPI, un seul a été fait ayant révélé des problématiques dont certains n'ont pas encore été touchées. ACIAR est obligé d'aller au deuxième cycle de dialogue, sachant qu'il est possible d'avoir d'autres problématiques pouvant prendre du temps et pouvant obliger à faire d'autres sensibilisations.</li></ul>	
<b>ONU-Habitat :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour une réalisation effective et efficace des interventions en vue d'une meilleure appropriation, une plus grande durabilité et un impact plus important, il se remarque un besoin important de pouvoir dérouler les activités restées en souffrance au titre de la première annualité en raison des aléas électoraux suivis de l'insécurité dans la zone du projet causant ainsi le retard dans le déroulement de l'OS1 et 2. Il n'est pas réaliste de mettre en œuvre toutes ces activités d'ici fin juin 2019.</li></ul>	
<b>Mercy Corps :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nous avons connu des difficultés dans l'importation de bétail depuis l'Ouganda. Cette extension nous permettra d'augmenter la durabilité de nos activités. Notamment, nous allons ajouter des formations aux pêcheurs suite à la distribution des intrants, la prise en main des stations de monte par la communauté et la plantation d'arbustes pour la délimitation des parcelles.</li></ul>	
<b>OIM :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le processus électoral a impacté sur le processus de formation des éléments de la Police Nationale Congolaise, leur déploiement et leur coaching. La hiérarchie au sein de la Police a proposé que le déploiement se fasse en avril 2019 après la formation. La période d'extension permet d'assurer le monitoring de l'unité après son déploiement, afin d'assurer la durabilité du déploiement.</li></ul>	

En attendant que soient publiés les budgets de construction du Centre de village (voir ci-dessous) la commune sera chargée de fournir à l'association les matériaux de construction suivants :

1.200 m<sup>3</sup> de bois de charbon de qualité pour la charpente des maisons et de 400 m<sup>3</sup> de bois pour les autres constructions.

2. Les matériaux de construction pour les maisons et les autres constructions seront fournis par la commune pendant la durée de l'exécution de l'ouvrage. La commune devra fournir également les autres matériaux nécessaires à l'exécution de l'ouvrage.

**ARTICLE 10 - ENGAGEMENTS**

La commune s'engage à fournir les matériaux de construction nécessaires à l'exécution de l'ouvrage pendant la durée de l'exécution de l'ouvrage.

La commune s'engage à fournir les matériaux de construction nécessaires à l'exécution de l'ouvrage pendant la durée de l'exécution de l'ouvrage.

**ARTICLE 11**

La commune s'engage à fournir les matériaux de construction nécessaires à l'exécution de l'ouvrage pendant la durée de l'exécution de l'ouvrage.

La commune s'engage à fournir les matériaux de construction nécessaires à l'exécution de l'ouvrage pendant la durée de l'exécution de l'ouvrage.

La commune s'engage à fournir les matériaux de construction nécessaires à l'exécution de l'ouvrage pendant la durée de l'exécution de l'ouvrage.

La commune s'engage à fournir les matériaux de construction nécessaires à l'exécution de l'ouvrage pendant la durée de l'exécution de l'ouvrage.

**COOP.**

La commune s'engage à fournir les matériaux de construction nécessaires à l'exécution de l'ouvrage pendant la durée de l'exécution de l'ouvrage.

La commune s'engage à fournir les matériaux de construction nécessaires à l'exécution de l'ouvrage pendant la durée de l'exécution de l'ouvrage.



Organisation participante (PUNO/PNUO)  
 Date: 20/06/2019  
 Signature: [Signature]

Organisation participante (PUNO/PNUO)  
 Date: 20/06/2019  
 Signature: [Signature]



Organisation participante (PUNO/PNUO)  
 Date: 20/06/2019  
 Signature: [Signature]

Organisation participante (PUNO/PNUO)  
 Date: 20/06/2019  
 Signature: [Signature]

Organisation participante (PUNO/PNUO)  
 Date: 20/06/2019  
 Signature: [Signature]

Organisation participante (PUNO/PNUO)  
 Date: 20/06/2019  
 Signature: [Signature]

Organisation participante (PUNO/PNUO)  
 Date: 20/06/2019  
 Signature: [Signature]

**Partie B: Révision administrative**  
*(À compléter par le secrétariat technique)*

**Commentaires et recommandations du secrétariat technique : (300 mots maximum)**

Le projet PAMOJA KWA AMANI (Ensemble pour la paix) en exécution depuis 2017 est censé être clôturé à la date du 30 juin 2019. Cependant, la situation sécuritaire en début de l'année 2018 dans la zone d'intervention et la tenue des élections à la fin de la même année et du début 2019 a d'une part eu un impact négatif sur le calendrier des activités des Partenaires de Mise en Œuvre (PMOs) causant ainsi un retard considérable dans l'exécution des activités. D'autre part certains partenaires ont rencontré d'autres difficultés d'ordre opérationnel sur le terrain causant des perturbations dans leurs calendriers de mise en œuvre. Considérant les contraintes mentionnées, le Secrétariat Technique du FCS en ituri a demandé au consortium de présenter un plan de réadaptation des activités qui permet de réaliser les résultats escomptés dans un délai acceptable. Le partenaire MC avait signalisé qu'il n'aura pas besoin d'une extension sans ou avec cout. Sa demande tardive d'une extension avec cout, avec un justificatif moins convainquant motive la recommandation du ST.

Le Secrétariat Technique après avoir analysé et examiné la demande des partenaires, au regard des motifs susmentionnés le ST recommande au CAP de :

- (1) Approuver la révision budgétaire concernant la composante de l'OIM
- (2) *i.* Approuver la modification avec cout de la composante du partenaire SCFG  
*ii.* Désapprouver la modification avec cout de la composante de Mercy Corps
- (3) Approuver la prolongation du projet jusqu'au 31 décembre 2019

Le Secrétariat Technique prie les membres du CAP de bien vouloir communiquer leur décision au plus tard le 30 juin 2019, date à laquelle le ST clôturera la consultation et procédera sur base des réponses obtenues.

**Révision Approuvée par :** *(en fonction du type de révision, voir le manuel d'opérations du FCS pages 65-67) (pour complété par le ST)*

- Secrétariat Technique  
 Conseil d'Administration Provinciaux (CAP)  
 Conseil d'Administration National (CAN)

**Date de révision approuvée :**

**Document officiel qui a approuvé la révision du projet** *(minutes de CAN / CAP ou réunion du secrétariat technique) :*

**Partie C: Décision du (ST, CAN, CAP)**  
*(à remplir par le Secrétariat Technique et à signer par ST, CAN ou CAP)*

**Décision du (ST, CAP, CAN)**

- Approuvé pour un budget total de 171 360,5 USD pour SFCG et 42 839,38 pour OIM (en dollars)  
 Approuvé sous réserve de modifications/sous conditions  
 Reporté/renvoyé, avec observations concernant un complément d'examen  
 Rejeté

Observations/Justification/Conditions éventuelles :


Secrétariat Technique / Coprésident du CAN/CAP

Signature  
Date



Secrétariat Technique / Coprésident du CAN/CAP

Signature  
Date

P.O.   
16/07/2015

